

L'honorable ministre ajoutait :

Je n'appréhende nullement que le peuple canadien se refuse à accomplir ce devoir. Le gouvernement s'est arrêté au parti le plus sage et, je le répète, nos braves soldats sous les drapeaux peuvent être sans crainte sur l'avenir de leurs familles ; car, si dans les décrets de la Providence, il leur arrivait de trouver leur tombeau sur le sol Sud-africain, leurs veuves et leurs enfants deviendraient les pupilles de l'Etat et de tout Canadien loyal.

Si j'ai cité ces paroles, c'est qu'elles expriment bien mieux que je ne pourrais le faire, ma pensée intime à ce sujet, et le premier ministre, je l'espère, sera en mesure d'assurer la Chambre que le gouvernement règlera cette question, avant la fin de la session. Quant aux volontaires de retour au pays et qui, en étant dans une certaine mesure, capables de s'acquitter des devoirs de leur état, sont toutefois entravés dans la lutte pour la vie par des blessures ou la maladie, il importe de prendre des mesures pour leur venir en aide. En outre, nombre de familles, par suite de la mort de leurs chefs tombés sur le champ de bataille, se trouvent privées de leurs soutiens naturels, et bien que, grâce au système d'assurance porté à la connaissance de la Chambre l'année dernière par sir Charles Tupper, il ait été pourvu, dans certains cas, aux besoins de ces familles, il n'en est pas moins vrai que ce système est loin de répondre à tous les besoins, et il importe que le gouvernement fasse de nouvelles dispositions dans ce sens. Je regrette aussi de voir que, dans le discours du Trône, il ne nous soit donné aucun renseignement sur l'état actuel des négociations—si toutefois il y a encore des négociations pendantes—relativement au service rapide transatlantique. C'est là une question sur laquelle les deux parties sont d'accord en parlement. En 1897 le gouvernement aborda l'étude de cette question et, au cours des sessions de 1897 et de 1898, il nous a été communiqué des rapports du ministre du Commerce, de l'honorable M. Dobell et du premier ministre, mais depuis cette dernière époque, il n'a guère été question de ce service. Le gouvernement a virtuellement avoué que jusqu'aujourd'hui ses efforts ont abouti à un complet avortement ; mais cela ne justifie nullement le complet abandon des négociations, et j'espère que le premier ministre sera en mesure de nous donner l'assurance que la question fait encore l'objet des préoccupations du ministère.

L'état actuel des négociations entamées avec la grande république voisine : voilà encore une question dont le discours du trône ne souffle mot. Il y a environ deux ans, la commission internationale se réunit et après plusieurs ajournements, suspendit toute négociation, il y a dix-huit mois. Le pays ignore aujourd'hui si cette commission se propose de reprendre ses travaux ou si elle y a définitivement renoncé. La Chambre et le pays ont le droit d'exiger du premier

ministre qu'il dise s'il est probable que ces négociations soient reprises à brève échéance. Dans la négative, il importerait de connaître l'état actuel de la question des frontières de l'Alaska. On a donné à entendre que cette dernière question entravait la marche des négociations et l'accord définitif. Si, comme on l'a affirmé, cette question doit se régler indépendamment de la commission internationale, il importerait de savoir quelle ligne de conduite le gouvernement entend adopter à cet égard.

Quant à la visite projetée du duc de Cornwall et d'York au Canada, je crois être l'interprète de tous mes collègues de la gauche en affirmant que nous saluons cet événement avec des sentiments d'entière fidélité. Le duc de Cornwall et d'York n'est nullement étranger à ma province, car à l'époque où il servait à titre de *midshipman* dans la marine royale, il passa plusieurs mois à Halifax où il a laissé les plus agréables souvenirs de son passage. Nulle part au Canada Son Altesse ne recevra un accueil plus sympathique et plus loyal que dans la bonne ville d'Halifax. Je me borne, en terminant, à exprimer l'espoir que le premier ministre nous donnera sur les diverses questions que je lui ai signalées les renseignements qu'il jugera convenable de fournir à la Chambre.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : M. le Président, j'éprouve un plaisir encore plus vif que d'habitude—

M. BORDEN (Halifax) : Si le premier ministre veut bien me permettre de l'interrompre, je lui rappellerai que le député de Dundas (M. Broder) désire dire quelques mots.

M. ANDREW BRODER (Dundas) : M. le Président, je désire aborder une question sur laquelle je me ferais un reproche de garder le silence, au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône. Sans rien dire au sujet de la façon dont le gouvernement canadien a traité les volontaires canadiens qui sont allés combattre en Afrique-sud, ainsi que les familles de ceux qui sont tombés sur les champs de bataille, je désire me borner à l'affaire du soldat Mulloy, qui a perdu la vue au service du pays. C'est dans le comté que le représente ici qu'il a vu le jour et qu'il a grandi, au milieu de ses amis, et j'estime de mon devoir d'appeler l'attention du gouvernement sur la situation de ce soldat. Il existe des précédents établis à la suite de la rébellion de 1855, alors qu'il fut accordé certaines subventions à des individus placés en situation toute spéciale, et si je ne me trompe, le pays se rangera à mon avis, quand j'affirme que le gouvernement devrait faire quelque chose en faveur de ce jeune homme. Les sacrifices que se sont imposés les jeunes gens qui sont allés combattre en Afrique-sud ont sans doute tourné à la gloire du Canada, et le gouvernement ainsi que la nation accorderont de